

PROCES-VERBAL

de la séance du 28 novembre 2022, 19h00,
à l'Aula du Collège du Clos (3^e étage), Vevey

Présidente :	Mme Willommet	Laurie
Présent-e-s :	Mme Berrocal	Sabrina
	M. Calhas	Ruben
	Mme Diaz	Tania
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	Mme Kaeser Meleder	Daphné
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	M. Méan	Ambroise
	Mme Parrennes	Evi
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Römer	Karine
	Mme Roy	Nathalie
	Mme Saille Roller	Bénédicte
	M. Stergiou	Grégory
	M. Waser	Jonathan
Excusé-e-s :	M. Bonafonte	Bruno
	M. Dragone	Umberto
	Mme Meylan	Sarah
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Wider-Nicoulaz	Myriam
Absent-e-s :	M. Christen	Jérôme
	M. Méry	Edouard
	Mme Simonin	Anne-Francine

Ordre du jour

1. Accueil d'un nouveau membre et liste de présence

Mme Willommet ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mme Daphné Kaeser Meleder qui remplace Mme Delphine Focking au sein du Quart Parents. Tous les membres du CETV se présentent rapidement à tour de rôle. La Présidente prie les membres de bien vouloir signer la liste de présence qui est actuellement en circulation.

2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé sans modification.

La Présidente indique que Mmes Raphaëlle Jouhaud et Sévine Rullier, enseignantes à l'EP et l'EPS ainsi que déléguées à la durabilité, seront invitées à présenter, lors de la prochaine séance, les projets relatifs à la durabilité qui seront menés au sein des deux établissements scolaires.

3. Validation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

Le procès-verbal est accepté sans modification. La Présidente remercie son auteure.

4. Organisation et compétences du CETV

4.1. Calendrier des séances

Mme Willommet précise que les dates des séances sont fixées en tenant compte du calendrier du Conseil communal et des vacances scolaires. Les séances continueront à se tenir les lundis soir à l'Aula du Collège du Clos. Pour l'année 2023, elles auront lieu aux dates suivantes :

- Lundi 16 janvier 2023 de 19h00 à 21h00
- Lundi 27 mars 2023 de 19h00 à 21h00
- Lundi 5 juin 2023 de 19h00 à 21h00
- Lundi 25 septembre 2023 de 19h00 à 21h00
- Lundi 27 novembre 2023 de 19h00 à 21h00

Un calendrier des séances 2023 sera transmis aux membres par courrier électronique à l'issue de la présente séance.

4.2 Organisation

Lors de la dernière séance du CETV, une question relative à la légitimité de la Présidence assumée par la Municipale en charge des écoles a été soulevée. Mme Willommet indique que dans le Canton de Vaud, cela se fait dans la majeure partie des Conseils d'établissements (il n'y a qu'une seule exception). En examinant les règlements des autres CET, elle a remarqué que la plupart du temps le/la chef/fe du service en charge de l'éducation est invité/e aux séances sans être membre. Ce changement permettrait de libérer un siège et de clarifier le rôle de Mme Fawer lors des interventions. Mme Roy estime que cette suggestion est intéressante. Cependant, la Présidente précise également qu'actuellement l'article 11c du règlement indique :

« Le/la chef/fe du service en charge des relations avec les établissements fait partie de droit du Conseil d'établissement et il/elle siège dans le quart représentant les milieux et organisations concernés par la vie des établissements. »

Mme Willommet propose aux membres de réfléchir à ces points en précisant que cela impliquerait une modification du règlement qui devrait être approuvé par l'exécutif puis le législatif communal et enfin par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle. Pour mémoire, le règlement actuel peut être consulté sur le site de la Ville¹.

5. Rencontres avec les délégués des élèves : point de situation

La Présidente suggère aux membres de s'annoncer par courriel s'ils souhaitent participer aux rencontres avec les délégués ci-dessous :

- Délégation de l'établissement primaire et secondaire des élèves de 9 à 11S encadrés par Mme Delphine Balliger le **lundi 12 décembre 2022 à 11h45 au Collège de Jean Kratzer** ;
- Délégation de l'établissement primaire et secondaire des élèves de 7-8P encadrés par M. Stéphane Vizio le **mardi 10 janvier 2023 de 12h00 à 13h00 au Collège du Clos**.

Mme Pilet et M. Waser se sont rendus le **mardi 22 novembre 2022** à la rencontre organisée par Mme Romina Verna au Collège de la Veveysse. Il s'agissait de la première réunion de cette année pour les délégués des élèves de 5-6P et donc d'une occasion de présenter brièvement le rôle et l'organisation du CETV mais surtout de montrer quelques exemples de projets qui se sont concrétisés suite aux demandes des élèves (Donatroc, opération Coup de balai, etc.).

¹ <https://www.vevey.ch/sites/default/files/2020-10/Reglement-valide-le-28-06-2018-%284%29.pdf>

Mme Pilet indique que les sujets en lien avec l'écologie sont très importants pour ces jeunes élèves. Ils ont émis de nombreuses propositions, mais les trois suggestions principales sont :

- Installer des poubelles de tri sélectif dans tous les collèges et faire des panneaux pour inciter les utilisateurs à trier correctement ainsi qu'à respecter la propreté des lieux (éventuellement par le biais de l'organisation d'un concours de dessins pour les élèves) ;
- Régler les robinets de la Veveyse qui coulent trop longtemps et trouver des solutions pour les robinets en général afin d'économiser (installer des boutons pressoirs lors de la rénovation des bâtiments scolaires, installer des récupérateurs d'eau pluviale) ;
- Créer des potagers dans tous les collèges ou avoir la possibilité de jardiner avec les collaborateurs en charge des espaces verts de la Ville.

Mme Pilet énumère encore quelques-uns des souhaits qui viendront également compléter la liste de suivi des demandes des élèves tels que l'amélioration des préaux (bancs, jeux), la recherche d'économies d'électricité, l'amélioration du confort des chaises, la décoration du tunnel des Crosets, etc.

M. Waser précise qu'il est important pour les membres du CETV de rencontrer plus fréquemment les élèves que par le passé. Il indique qu'il est primordial d'expliquer aux élèves leur rôle de représentant et leur rôle par rapport aux autres élèves de la classe ainsi que d'apporter la notion de temporalité en les informant que certaines de leurs demandes se réaliseront parfois rapidement, parfois dans plusieurs années. Dans ce cas-là elles bénéficieront aux plus jeunes élèves. M. Waser indique également que Mme Verna a organisé des exercices pour aider les élèves à oser s'exprimer devant leurs camarades ainsi que des exercices de coopération pour apprendre à partager ses idées et à travailler ensemble.

Mme Berrocal annonce qu'elle sera présente à la rencontre avec les délégués le 10 janvier prochain. Elle suggère également de faire une affiche afin de montrer visuellement à l'ensemble des élèves les projets réalisés qu'ils ont initiés. Cela permettrait de valoriser les idées des enfants. Mme Willommet abonde dans ce sens en indiquant que cela ferait un historique des réalisations. Mme Ferrari suggère un format A3 à placer sur les tableaux d'affichage des établissements.

Mme Römer s'enquiert de la fréquence des rencontres des délégués de classe. Mme Pilet répond qu'il y a trois séances par an. Mme Römer propose que les élèves soient informés, par l'enseignant, à chaque séance de l'avancement des projets. Mme Willommet indique qu'il sera difficile de se rendre à chaque séance mais qu'il est important d'y aller au début de l'année scolaire et de revoir les élèves en fin d'année tout en ayant des contacts étroits avec les responsables des délégués de classe en les tenant informés de l'avancement des projets. Il faudra définir le lieu selon l'envie des élèves (à Hôtel de Ville ou dans les collèges).

Concernant les poubelles de tri sélectif et compte tenu des tests peu concluants dans les collèges, Mme Fawer suggère que le CETV appuie la demande des élèves en adressant un courrier à la Municipalité car ce projet est prioritaire pour eux depuis de nombreuses années et nécessite la collaboration de différents services de la Ville pour lui permettre d'aboutir. Par ailleurs, il s'inscrit dans les objectifs de durabilité visés tant par la Ville que par les deux établissements scolaires.

M. Méan demande des précisions sur l'organisation du traitement des demandes des élèves. Mme Pilet indique qu'il y a un léger tri car certaines demandes ont déjà fait l'objet d'un refus. Les autres demandes sont mentionnées dans le tableau. Une première validation est demandée aux Directions (pertinence, priorité, faisabilité). La secrétaire du CETV, en collaboration avec les répondants techniques du Secteur éducation, est ensuite chargée de relayer les demandes aux différents services communaux afin de faire avancer les projets puis d'indiquer l'état d'avancement dans le fichier des élèves. Les demandes concernent majoritairement le Secteur éducation ou le Service des bâtiments.

Mme Saillely précise également que bon nombre de demandes sont de la compétence de la Direction d'établissement. Elle indique également qu'il peut y avoir parfois un sentiment d'inertie car certaines demandes sont récurrentes. Elle cite l'exemple du panier de basket qui a été endommagé à plusieurs reprises et a donc été remplacé plusieurs fois. La Directrice indique également que certaines demandes ne peuvent être prises en considération. Récemment les élèves ont demandé que le temps de la récréation soit augmenté. Cette question est de la compétence du Canton, la durée ne peut donc être modifiée.

Mme Fawer précise qu'il serait également possible qu'une commission du CETV fasse le point une fois par an pour analyser les points qui ont été traités rapidement et les points qui sont encore en cours ou qui nécessiteraient une nouvelle impulsion auprès des différents partenaires.

Mme Willommet résume en précisant que la liste est régulièrement mise à jour et transmise aux membres du CETV et qu'elle fait l'objet d'un point de l'ordre du jour. Pour des questions d'efficacité, il n'est pas possible de passer la liste en revue à chaque séance car cela prendrait environ trois quart d'heure. Cependant, la Présidente invite les membres à poser régulièrement les questions qu'ils jugeraient utiles.

M. Méan prend note et remercie concernant les informations précitées. Il précise que pour que le CETV puisse appuyer les demandes auprès de la Municipalité par le biais d'une lettre, il faudrait connaître les projets prioritaires plus en détail ainsi que les éventuels freins.

Mme Willommet propose de mettre un point concernant la liste de suivi lors de la prochaine séance. Par ailleurs, elle précise que de nombreux points sont en lien avec la durabilité et que des synergies pourraient être étudiées afin de faire avancer plus rapidement certains projets.

6. Projet d'harmonisation des préaux : point de situation

Mme Fawer donne des indications sur le projet d'harmonisation des préaux scolaires. Elle indique qu'une première étude a été réalisée durant l'été afin d'identifier une vision commune aux usagers d'un modèle de préau en vue d'un réaménagement et d'une végétalisation afin qu'ils soient utilisés à la pleine satisfaction des élèves durant le temps scolaire et par les habitants du quartier comme des véritables poumons de verdure à travers la ville.

La Cheffe de service informe que le projet de réaménagement des préaux scolaires des écoles de Vevey est porté au plan des investissements de la présente législature à hauteur de CHF. 3'000'000.- et qu'il concernera à terme tous les collèges. L'objectif de ce projet général vise à réinterroger les usages des préaux dans le cadre scolaire mais également leur potentiel en qualité d'espaces publics de quartier via des ateliers participatifs avec les enseignants et les enfants. Dans un contexte urbain dense, des préaux végétalisés avec des sols perméables permettront de transformer ces espaces en véritables îlots de fraîcheur, atténuant les risques de surchauffe liés aux changements climatiques notamment. Les équipements et aménagements viseront aussi à encourager le mouvement et la proximité avec la nature. Identifiés comme des supports pédagogiques pour de nouveaux apprentissages dans le cadre scolaire, le potentiel des préaux au titre d'espaces publics accueillant et renforçant le bien vivre ensemble est lui aussi au cœur de la démarche. Le préau du collège de la Veveyse a été choisi avec l'Etablissement primaire comme premier projet à réaliser.

Mme Fawer soumettra prochainement une Proposition Municipale afin de créer un compte d'attente qui permettra de lancer rapidement un appel d'offres au début de l'année 2023.

Un groupe de travail sera chargé d'examiner les offres. Il comprend les Directions d'établissements. Mme Fawer propose d'y associer un ou deux membres du Conseil d'établissement. Mme Berrocal demande des précisions sur les qualifications pour examiner ces offres. Mme Fawer souhaite que l'entreprise adjudicataire regroupe plusieurs corps de métier. Un chargé de projet pilotera ces réalisations sur la période 2023-2024.

M. Waser regrette que le projet pilote se fasse au collège de la Veveyse car cet établissement est, selon les élèves, toujours privilégié. Il rappelle qu'un engagement avait été pris afin qu'à l'avenir cela soit pris en considération. Mme Fawer indique que la rénovation du préau faisait partie du projet de rénovation globale du collège et que le préau a ensuite été ôté du projet. Le choix de ce préau permettra donc de terminer la rénovation.

Mme Willommet communique que la Municipalité et le Service de l'Urbanisme mènent une réflexion sur la circulation dans ce quartier.

M. Waser souhaiterait savoir si ce projet de réaménagement des préaux sera également possible au collège des Galeries du Rivage. Mme Fawer répond que c'est plus compliqué car le préau se situe dans une rue. Elle émet l'hypothèse que la requalification de la rue Louis-Meyer aura un impact positif sur la circulation au sein de ce périmètre. Elle mentionne également l'ancien projet de réaménagement de l'ensemble des jardins du Rivage ainsi que la possibilité d'installer provisoirement des pavillons modulaires durant la rénovation des différents collèges. Compte tenu de tous ces éléments, ce préau ne sera pas réaménagé prioritairement. Le second préau qui sera revisité sera celui du collège des Crosets

Mme Fawer souhaiterait que des projets provisoires et rapides de marquage au sol soient également réalisés dans les autres établissements. Elle informe également que l'Etablissement primaire a répondu à l'appel à candidatures du projet « Cour verte » lancé par la Fondation Radix² et financé partiellement par la Roger Federer Foundation.

Mme Ferrari précise que les projets des préaux ont été discutés avec Mme Fawer lors des séances bilatérales. Elles ont décidé, d'une part de réaliser des projets rapides et provisoire et d'autre part les projets de réaménagement plus conséquents évoqués précédemment. Elle informe que le projet présenté par son établissement sera le seul projet vaudois primé cette année. Il sera doté d'un montant de CHF 40'000.-. Le groupe de travail relatif à ce projet se réunira prochainement.

7. Projet de rénovation du bâti scolaire : point de situation

Mme Fawer indique qu'une réunion du Copil se tiendra le 15 décembre 2022 et que des décisions seront prises prochainement au sein du Conseil communal concernant le crédit d'étude pour la rénovation de la quasi-totalité du bâti scolaire. Mme Fawer souhaite que la qualité des pavillons modulaires soit prise en compte car le projet de rénovation durera de nombreuses années. Par conséquent, le confort des élèves et des enseignants est important.

Mme Sailley estime que ce projet est complexe et sensible. De nombreux éléments devront être pris en compte pour déterminer l'implantation des collèges provisoires (déplacements des élèves et des enseignants durant les cours, besoin en nombre de salles, etc.).

Mme Fawer annonce qu'une communication sera faite en temps voulu aux élèves et aux parents afin d'anticiper au maximum les questions et de lever les éventuelles craintes.

² <https://www.radix.ch/fr/ecoles-en-sante/offres/cour-verte/>

8. Affichage numérique frontal (ANF) : point de situation

Mme Fawer informe que les collèges Bleu et Kratzer sont équipés d'affichage numérique frontal. Les prochains travaux auront lieu au collège des Galeries du Rivage durant les vacances de février 2023. Elle mentionne qu'il faudra déterminer avec Mme Ferrari les besoins de l'Établissement primaire afin de préparer la planification et le financement des moyens d'enseignement numérique pour les élèves de 5-6P,

Mme Saillely remercie le Secteur éducation pour son efficacité lors de l'installation de ces 46 premiers écrans. Les élèves sont très enthousiastes à cette nouvelle manière d'enseigner et les enseignants de plus en plus à l'aise. Elle réitère son invitation à suivre un cours.

La Directrice indique que les enseignants sont satisfaits globalement d'avoir conservé également les tableaux noirs (certaines communes ont opté pour les tableaux blancs) mais qu'il faudra évaluer par la suite leur compatibilité avec les écrans (éventuels dommages causés par la poussière).

9. Foire de Saint-Martin et cortèges : collaboration avec les établissements scolaires

M. Waser représente également la Confrérie de la Saint-Martin et, à ce titre, il remercie les écoles pour l'organisation des deux cortèges. En particulier pour la mise en place du nouveau cortège aux flambeaux qui a eu lieu le lundi 7 novembre au soir et a réuni plus de 400 participants.

Il remercie également le Conseil d'établissement pour l'octroi de la demi-journée de congé qui a permis aux élèves de prendre part à cette 551^e édition le mardi après-midi. De nombreuses classes ont également assisté au cortège du mardi matin.

Il rappelle qu'à notre époque cette fête symbolise l'âme de la Ville de Vevey comme un trait d'union entre ville et campagne ainsi qu'entre lac et montagne. Cette fête est une excellente porte d'entrée pour aborder l'histoire de la région. M. Waser suggère une collaboration entre les établissements scolaires et la Confrérie de la Saint-Martin pour élaborer une fiche pédagogique.

Concernant la fiche pédagogique les deux Directrices sont ouvertes à cette proposition. M. Waser écrira directement aux Direction d'établissements afin de constituer un petit groupe de travail.

M. Waser se fait également le porte-parole concernant une demande de stand de troc pour les élèves durant la foire de la Saint-Martin. Mme Ferrari est ouverte à la question et propose d'aborder le sujet avec Mme Raphaëlle Jouhaud lors de la prochaine séance.

Mme Willommet relève qu'il s'agit d'une belle réussite en matière de participation. M. Waser remercie la Présidente et indique que la Confrérie souhaite améliorer certains aspects lors de la prochaine édition.

10. Réseaux sociaux et portables : retour sur la présentation de Sécurité Riviera lors de l'AG des parents d'élèves

M. Waser mentionne l'exposé de M. Emery lors de l'Assemblée générale des parents d'élèves en octobre dernier. Une des pages de la présentation indiquait l'âge des élèves pour utiliser les réseaux sociaux (16 ans pour WhatsApp par exemple). Il s'étonne donc de l'existence de groupes d'élèves sur WhatsApp pour communiquer les devoirs. Ceci peut également poser un problème aux élèves qui n'ont pas de portable. Il comprend que la pandémie de Covid a favorisé ces applications mais souhaiterait avoir le point de vue des Directions d'établissements sur l'utilisation des réseaux sociaux à l'école et sur les conseils de préventions qui pourraient être transmis aux élèves et à leurs parents.

Mme Saillely indique qu'il s'agit d'un important sujet de préoccupation au quotidien pour sa Direction et informe que l'ancienne conseillère d'état Mme Cesla Amarelle avait donné des instructions aux enseignants pour que WhatsApp ne soit pas utilisé pour la distribution des devoirs. L'usage de Teams a également été abandonné car les élèves ne notaient plus les devoirs dans l'agenda et se désresponsabilisaient complètement. Elle partage l'avis de M. Waser concernant des programmes de préventions précoces.

De nombreux établissements vaudoise collaborent avec l'association d'Action innocence. Toutefois, victime de son succès, cette organisation n'arrive pas à répondre à toutes les sollicitations.

Mme Saillely collabore avec M. Emery d'ASR et souhaiterait mettre en place des ateliers de sensibilisation aux parents. M. Waser estime que des ateliers participatifs serait un excellent outil. La Directrice mentionne qu'il serait souhaitable d'accompagner certains parents pour installer un logiciel de contrôle parental sur le téléphone. Mme Saillely est ouverte à un partenariat avec le Quart parents afin de mettre en place des projets de prévention.

Mme Saillely imagine également à une collaboration avec les Conseillères école-famille (CSEF). Mme Fawer indique qu'elle a prévu d'organiser rapidement une rencontre des deux Directrices avec Mmes Sylvie Grisoni et Pauline Dubois, CSEF de la Ville de Vevey.

Mme Ferrari cite l'exemple de jeunes enfants qui abusent des écrans et utilisent l'application TikTok sans le consentement des parents. Elle informe que sur les 65 parents inscrits à la séance de présentation concernant le cours d'éducation sexuelle 20 personnes étaient présentes.

Mme Fawer indique que les centres commerciaux sont des lieux qui permettraient de toucher des parents qui ne viennent pas aux séances d'information. Mme Diaz imagine également d'autres lieux tels que la Place Robin ou la Villa Métisse.

Mme Fawer indique que le Service a donné l'autorisation d'utiliser le téléphone portable au réfectoire car certains élèves préféreraient manger dehors plutôt que de manger à l'abri sans leur téléphone.

Mme Willommet indique que le Service de la Cohésion sociale a organisé une action de prévention afin de lutter contre le racisme l'an dernier et que le nombre de participants était clairement décevant. Il faudrait donc déterminer des actions qui permettraient de cibler et de sensibiliser les parents. Elle évoque l'idée de le faire par le biais de la télévision. Mme Fawer indique que la Ville soutient une nouvelle émission sur le thème de la parentalité sur la chaîne régionale La Télé. La première diffusion aura lieu le 30 novembre 2022. Des informations complémentaires seront transmises lors de la prochaine séance.

Mme Fawer suggère de créer un groupe de travail concernant la prévention qui inclurait plusieurs services de la Ville.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Rivier propose d'aborder le problème de la Puff qui est en vente dès 12 ans. Il s'agit de cigarettes électroniques jetables. Certaines d'entre elles ressemblent à des surligneurs colorés et permettent une consommation discrète (aérosol peu visible, odeurs de bonbon, sans odeur de fumée). Ces dispositifs ont pour particularité de permettre de fumer sans être vu, notamment à l'école. La Puff un potentiel addictif très élevé en raison d'une forte teneur en nicotine.

Mme Saillely indique que l'utilisation de la Puff n'a pas été signalée et n'a donc pas créé de problème dans son établissement. Ces cigarettes électroniques sont assez chères. Cela représente probablement un frein pour les élèves. Le corps enseignant est informé et particulièrement vigilant à ce sujet. Mme Willommet mentionne que l'émission ABE du 20 septembre dernier était consacrée à ce sujet.³

Mme Ferrari informe qu'elle a organisé une permanence durant la Foire de la Saint-Martin. Il y eu une centaine d'inscriptions. La Directrice a donc engagé des enseignants en conséquence. Puis les familles se sont désistées au fur et à mesure. En définitive, la permanence du mardi après-midi n'a pris en charge que 21 élèves. Mme Ferrari ne reconduira donc pas l'expérience. Mme Fawer annonce que le Secteur Famille organisera une permanence dans les UAPE pour les élèves inscrits dans ces structures.

La prochaine séance aura lieu le **lundi 16 janvier 2023 à 19h00 à l'Aula du Collège du Clos.**

La Présidente :

La Secrétaire :

Laurie Willommet

Esther Pilet

³ <https://pages.rts.ch/emissions/abe/13294051-la-puff-le-nouveau-fleau-des-preaux.html>